

AVIS PUBLIC


EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la mairie de Roberval située au 851, boulevard Saint-Joseph, à Roberval, le mardi 17 janvier 2023, le conseil de la MRC a adopté un règlement portant le numéro 298-2022 ayant pour objet d'édicter le code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC du Domaine-du-Roy.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement en se présentant, aux heures normales d'ouverture de bureau, à la MRC du Domaine-du-Roy.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi après l'accomplissement des formalités prescrites.

DONNÉ à Roberval ce dix-huitième jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-trois.



Steve Gagnon
Directeur général adjoint